CIMETIÈRES ET CONCESSIONS

Retrouvez ici les jours et horaires d'ouverture des cimetières de la commune, ainsi que les formalités et informations pratiques sur les concessions.

Contenu mis à jour le 02.02.26



UNE SALLE COMMUNALE POUR LES OBSÈQUES CIVILES

Cette salle, située au cimetière de Troussit, rue Marcel Pagnol, peut accueillir des cérémonies pour une cinquantaine de personnes assises. Elle répond à une demande concrète depuis plusieurs années des Millavois: pouvoir organiser une cérémonie civile lors de la perte d'un proche.

La salle des obsèques civiles est équipée de sonorisation, d'un écran, d'un pupitre et de 55 places assises. En complément du parking du cimetière, la salle compte un accès PMR et un accès pour le véhicule funéraire.

Comment louer la salle d'obsèques civiles ?

La salle d'obsèques civiles est mise à la disposition des familles endeuillées, par l'intermédiaire des entreprises de Pompes Funèbres.

Les tarifs de mise à disposition :

- 80 euros pour les personnes résidant à Millau
- 100 euros pour les personnes résidant hors-Millau

Renseignements :

Mairie de Millau

Gestionnaire des cimetières 06.30.17.48.14

Service Etat Civil 05.65.59.50.53

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

LA VILLE DE MILLAU DISPOSE DE PLUSIEURS CIMETIÈRES SUR LA COMMUNE

- le cimetière de l'Égalité est situé rue de l'Égalité
- le cimetière de Troussit est situé rue Marcel Pagnol

Horaires d'ouverture

- du 1er avril au 1er novembre : de 8h à 19h
- du 2 novembre au 31 mars : de 8h à 17h30

Les plans des cimetières

Télécharger le plan du cimetière de l'Egalité (format .pdf)

Téléharger le plan du cimetière de Troussit (format .pdf)

LES CIMETIÈRES DES HAMEAUX

- le cimetière de Brocuéjouls
- le cimetière de Saint Germain,
- le cimetière du Monna,
- le cimetière de Saint-Martin-du-Larzac

CONCESSIONS

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière délivré par la mairie à un particulier pour une durée variable. Elle peut accueillir un ou plusieurs défunts.

Achat d'une concession

Cette démarche s'effectue auprès du gestionnaire du cimetière qui délivrera un titre provisoire. Le paiement de la concession sera effectué auprès de la Trésorerie. Puis le titre définitif sera établi par la mairie.

Durées de concessions proposées actuellement par la Ville :

- 15 ans, 30 ans, 50 ans ou perpétuité pour une concession de terrain de 3m² ou 4,5m² ;
- 5 ans, 10 ans, 15 ans et 30 ans pour une case de columbarium.

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30